



Financements affectés à la protection de la biodiversité

Dans le Nord - Pas-de-Calais, le budget public affecté à la protection de la biodiversité* a augmenté de plus de 28 % entre 2010 et 2011 mais a connu une baisse (-10,4 %) entre 2011 et 2012. Il s'élève, en 2012, à plus de 34,6 millions d'euros, en ne prenant en compte que les dépenses de l'Union européenne, de l'État, du Conseil régional, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais. Cela correspond donc à un seuil minimal pour le territoire régional car les fonds alloués par le Conservatoire du littoral et l'Office national des forêts par exemple ne sont pas pris en compte.

Contexte

Les moyens financiers qu'affecte notre société à telle ou telle thématique, comparés à ses ressources totales, reflètent d'une certaine façon le niveau d'intérêt qu'elle leur accorde. La préservation de la biodiversité n'échappe pas à cette règle et les budgets accordés par l'État et les collectivités territoriales à ce sujet constituent un indicateur du plus grand intérêt, même s'il n'est pas le seul, pour connaître leur niveau d'implication.

En France, les dépenses publiques orientées vers l'environnement représente 45,7 milliards d'euros en 2010 (soit une augmentation de 3,1 % par rapport à 2009). La dépense globale pour l'environnement représente 2,36 % du produit intérieur brut (PIB), en augmentation de 0,4 point depuis 2000. La part des dépenses uniquement affectées à la protection de la biodiversité et des paysages a augmenté dans le même temps de 6,8 % et a atteint 1,9 milliard d'euros.

Afin d'évaluer les montants affectés à la biodiversité et aux paysages, et donc l'implication des acteurs en charge de ces thématiques, les actions suivantes ont été prises en compte dans les budgets présentés ci-après :

- la gestion des espaces et des espèces. Cette catégorie comprend les actions mises en oeuvre pour la préservation de la biodiversité via, par exemple, la création et la gestion d'aires protégées ainsi que le financement des associations de protection de la nature ;
- la connaissance, qui se traduit, par exemple, par des actions d'inventaires et d'expertises du patrimoine naturel ;
- les actions dites " de réduction des pressions ". Elles ont pour objectif de réduire les dommages causés à la biodiversité par les activités humaines (industrie, agriculture, urbanisation, etc.).

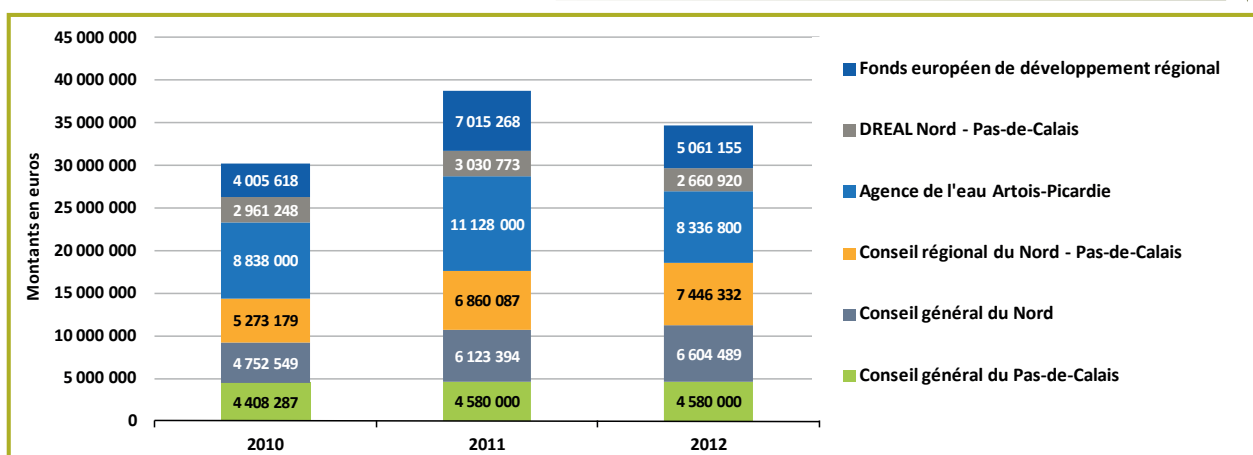
Le personnel affecté à ces différentes missions est également intégré au budget présenté ci-dessous.

Résultats

Seules les dépenses effectives des six principaux financeurs des politiques publiques que sont l'Union européenne, l'État, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Conseil régional Nord - Pas de Calais et les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont été considérées.

Montants globaux, en euros, alloués à la biodiversité sur la période 2010 - 2012 dans le Nord - Pas-de-Calais.

(source : ORB NPdC d'après DREAL NPdC, CR NPdC, CG59 et CG62, 2013)



Les postes de dépenses acquittées, pour 2012, sont les suivants :

Union européenne (FEDER) : 5 061 155 €

Cela correspond à une augmentation de 75,1 % entre 2010 et 2011 et une diminution de 27,9 % entre 2011 et 2012. Sur la période 2010 à 2012 cela représente une augmentation de 26,4 %.

État : 2 660 920 €

(+ 203 000 € d'aide aux associations environnementales)

- Préservation des zones humides et poissons migrateurs : 19 195 €.
- Milieux marins (ZNIEFF*, Natura 2000, préservation des espèces, etc.) : 135 485 €.
- Gestion des réserves naturelles nationales : 545 020 €.
- Trame verte et bleue, financement du Conservatoire botanique national de Bailleul, du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, des parcs naturels régionaux (études, plans de gestion de sites naturels, préservation des milieux) : 1 557 748 €.
- Natura 2000 : 132 753 €.
- Préservation des espèces (PNA, APPB, etc.) : 270 719 €.

Cela correspond à une augmentation de 2,3 % pour la période 2010 - 2011 et à une diminution de 12,2 % pour la période 2011 - 2012. Sur la période considérée, 2010 à 2012, cela représente une diminution de 10,1 % pour la dotation de l'État.

Agence de l'eau Artois-Picardie pour la région Nord - Pas-de-Calais : 8 336 800 €

- Protection de la ressource : 740 268 €.
- Restauration et gestion des milieux aquatiques : 5 717 039 €.
- Planification et gestion du bassin et des sous-bassins : 477 893 €.
- Connaissance environnementale : 1 401 598 €.

Cela correspond à une augmentation de 25,9 % entre 2010 et 2011, puis une diminution de 25,1 % entre 2011 et 2012. Entre 2010 et 2012, cela correspond à une diminution de 5,7 %.

Conseil régional Nord - Pas de Calais : 7 446 332 €

(+ 416 075 € pour les parcs naturels régionaux et 224 858 € pour les pays)

- Aide aux associations environnementales (CPIE, GDEAM, Lestrem Nature, etc.) : 2 416 029 €.
- Aide à la connaissance naturaliste (CRP/CBNBI, GON, etc.) : 1 090 822 €.
- Mesures conservatoires (Conservatoires sites et littoral) : 1 136 122 €.
- Gestion différenciée : 153 535 €.
- Préservation de la biodiversité (réintroduction et restaurations espèces) : 0 €.
- Recherche sur la biodiversité : 562 751 €.
- Trame verte et bleue (études et investissements concourant à la TVB) : 2 087 071 €.

Cela correspond à une augmentation de 30,1 % entre 2010 et 2011 et à une augmentation de 8,5 % entre 2011 et 2012. Entre 2010 et 2012, le budget alloué à la biodiversité par le Conseil régional a augmenté de 41,2 %.

Département du Nord : 6 604 489 €

- Programme départemental d'acquisition d'Espaces naturels sensibles (ENS) : 681 420 €.
- Agencement et aménagement des sites ENS : 3 246 527 €.
- Gestion, entretien et animations des sites ENS : 1 026 848 €.
- Frais de personnel ENS : 1 521 376 €.
- Études relatives aux ENS : 128 318 €.
- Cela correspond à une augmentation de 28,8 % entre 2010 et 2011 et à une augmentation de 7,9 % entre 2011 et 2012, soit 39 % d'augmentation entre 2010 et 2012.

Département du Pas-de-Calais : 4 580 000 €

- Salaires versés aux agents (chargés de missions et gardes) : 3 800 000 €.
- Budgets affectés à la gestion (entretien et restauration) : 489 000 €.
- Budgets affectés au fonctionnement des équipes de terrain : 291 000 €.

Cela correspond à une augmentation de 3,9 % entre 2010 et 2011 et à une stagnation entre 2011 et 2012. Entre 2010 et 2012, le budget alloué à la biodiversité par le Conseil général du Pas-de-Calais a augmenté de 3,9 %.

[Nota bene : le budget des espaces naturels sensibles du Conseil général du Pas-de-Calais est rétrocédé au syndicat mixte EDEN 62 en charge de la gestion du patrimoine ENS du département.]

Au total, pour ces six financeurs, le budget en direction de la biodiversité est de 34 689 696 euros pour l'année 2012 contre 38 737 522 euros en 2011 ce qui représente une baisse de 10,4 % sur un an.

Ce qu'il faut en penser

Dans l'ensemble, le budget alloué à la biodiversité pour l'année 2012 a diminué de 10,4 % par rapport à 2011. Cette diminution est notamment due à la baisse des budgets alloués par :

- le FEDER (-27,9 %) qui arrive en fin de programmation 2007 - 2013 (un nouveau programme sera mis en place pour la période 2014 - 2020) ;
- l'Agence de l'eau Artois-Picardie qui a réduit ses financements de 25,1 % ;
- et l'État (-12,2 %) qui a réduit une partie des dotations allouées à certains ministères dont celui en charge de l'environnement.

Le budget du Conseil général du Pas-de-Calais ne progresse pas entre 2011 et 2012. Contrairement aux budgets du Conseil régional Nord - Pas de Calais et du Conseil général du Nord qui continuent leur progression mais à un rythme inférieur à la période 2010 - 2011.

Le contexte économique actuel explique la baisse des financements affectés à la biodiversité. Les années 2013 et 2014 devraient également connaître une stagnation, voire une diminution des sommes affectées à cette problématique.

Les budgets présentés pour la région Nord - Pas-de-Calais ne rendent compte que partiellement des efforts financiers consentis en faveur de la biodiversité. Ils ne prennent pas en compte, par exemple, les budgets dépensés par certains acteurs tels que les communes, l'Office national des forêts ou encore certaines entreprises privées, etc. De plus, les opérations indirectement bénéfiques à la biodiversité n'ont pas été intégrées compte tenu du grand nombre de financeurs.

Méthode

Les chiffres ont été directement obtenus auprès des institutions concernées pour l'exercice 2012. Les montants présentés correspondent aux crédits effectivement versés au cours des années considérées.

En savoir plus

- Voir fiches 2010 et 2011 " Financements affectés à la protection de la biodiversité "